

Déclaration préalable au Comité Technique Spécial des greffes des juridictions administratives du 21 février 2019

Madame la secrétaire générale,

Au vu de l'analyse des résultats des dernières élections professionnelles, Force Ouvrière devient *la première force syndicale* du périmètre des juridictions administratives. Cette progression incontestable et globale est le fruit d'un syndicalisme de propositions.

Force Ouvrière se saisit de la tenue de ce CTS pour attirer à nouveau l'attention de l'administration sur les problèmes rencontrés par les agents dans leur quotidien professionnel.

En effet, l'ensemble des juridictions à l'exception d'une ont été visitées par nos représentants et ont permis aux agents de s'exprimer lors des réunions d'information syndicale. Les résultats du bilan de l'enquête sociale effectuée courant 2018 dans les juridictions administratives ont été très largement repris dans les débats et tous les points sensibles liés à l'évolution de carrière ont été repris un à un.

Face à l'attente réelle et renforcée par un taux de participation aux élections professionnelles de plus de 74 % et aux angoisses de certains de nos collègues, FO s'est engagée à faire remonter les problèmes du terrain et fait valoir, une nouvelle fois, les inquiétudes et attentes légitimes de tous les agents face aux situations qu'ils vivent et aux réformes qui s'annoncent.

Les personnels des greffes sont devenus des acteurs majeurs dans le fonctionnement des juridictions administratives, leur niveau de recrutement et de qualification s'est très largement amélioré sans que pour autant leur mérite professionnel soit reconnu.

Comme l'administration ne reconnaît pas leur investissement au quotidien, malgré toutes les contraintes qu'ils doivent supporter dans leurs missions, un certain malaise ou une réelle souffrance affecte certains d'entre eux.

Actuellement, une véritable inadéquation de leur statut avec la mission qui leur est dévolue existe et nécessite la rénovation de la gestion des ressources humaines afin de valoriser et mieux utiliser les compétences.

Dès lors, FO vous rappelle les termes de la conclusion de sa déclaration préalable au CTP du 20 novembre 2013 : « Force ouvrière estime que le moment est venu de conduire une réflexion sur les métiers des greffes et d'élaborer un véritable statut qui permettra la reconnaissance des compétences et l'évolution des agents dans leur carrière ».



Force Ouvrière demande qu'il soit mis en place une commission de réflexion sur l'évolution des métiers de greffe dans les juridictions administratives avec pour mission de procéder à un recensement des métiers et des compétences afin d'aboutir sur une perspective d'évolution des métiers des greffes et sur des réelles propositions statutaires.

FO à l'initiative de cette revendication, demande à être associée à toute négociation et face à cette accumulation de difficultés présentes et à venir réaffirme la nécessité de prise de mesures positives pour les agents qui sont un maillon incontournable du fonctionnement des juridictions.

Force Ouvrière demande que la présente déclaration soit annexée au procès-verbal de ce CT spécial.



Premier rang de gauche à droite, Catherine Magri (TA Melun) Patrick Fouinneteau (TA Toulouse)
Irène Montangon (TA Bordeaux) Nadia Taourchi (TA Montpellier)

Deuxième rang de gauche à droite, Cathy Buot (CAA Paris), Isabelle Nio (CAA Douai)
Colette Goussi (TA Montreuil) Evelyne Cartier (TA Besançon) Nathalie Manzano (TA Chalons en
Champagne.



Un syndicat qui se bat au présent pour garantir votre avenir !!!